Echelle : 1cm = 30m

Richtung /Richting /Direction « Le chemin des Vernèdes »

ISSUE DE SECOURS

VILLAS
- Villas rouge : 3ch.
- Villas orange : 4ch.

LA PALMERAIE

LA BAUME

Richtung / Richting /Direction Rue des Combattants d'Afrique du Nord

PLAN DU SITE *EVACUATION MAP*

LÉGENDE

1. Réception - Bornes Internet - WIFI.
2. Club enfants & Club ados - *Kid's club & Teen's club.*
3. Snack- Pizzas - Bar (WIFI) - Salle de jeux / *Games room* / TV.
4. Machine à laver - sèche-linge - table à repasser / *Washing machine - tumble dryer - ironing board.*
5. Magasins / *Shops* : Presse - Souvenirs - Vêtements / *Clothes.* E-moov location de vélos, trottinettes et de télévisions / *E-moov bike rental and televisions.*
6. Centre Commercial
7. Piscines dont 1 chauffée et 2 piscines couvertes (avec toboggan, hammam et bains à bulles), pataugeoire enfants aqua-ludique / *Swimming pools with 1 heated and 2 heated and covered (with waterslide, turkish bath and bubble bath) - Paddling pool aquafun for children.*
8. Amphithéâtre (Baume).
9. Skate park (à la Palmeraie)
10. Parking (Baume et Palmeraie).
11. Mini-déchetterie / *Waste disposal area* (Baume et Palmeraie)
12. Encombrants interdits / *Bulky items prohibited* (Baume et Palmeraie)
13. Jeux de boules (Baume et Palmeraie) / *Bowls area.*
14. Jeux enfants / *Children's games area* (Baume et Palmeraie).
15. DP Continental.
16. Eurocamp reception.
17. Roan reception.
18. Palmeraie : piscine / *swimming pool* - toboggans / *slides* - bains à bulles / *bubble bath.*
19. Ping-pong / *Tennis table.*
20. Restaurant Palmeraie
21. Snack Palmeraie
22. Bar Palmeraie (WiFi) - Salle de jeux / *Games room.*
23. Bureau des sports (informations) / *Sport office* Réservation tennis.
24. Salle de musculation et fitness / *Fitness room.*
25. Beach volley
26. Basket ball
27. Tennis
28. Football
29. Spa / *Spa*
30. Cross Training

Sanitaires B2 - B3 - B4 - B6 : Espaces bébé + WC chimiques et espace handicapé / *Baby area + chimic toilets and handicapped area*

MOBIL-HOME SECTEUR L
Cycas 3 chambres supérieur : du L111bis au L141
Phoenix 3 chambres climatisé : L064 au L101
Phoenix 2 chambres climatisé : L017,L024, L025, du L029 au L063 et du L102 au L111
Dracéna 3 chambres : L001, L002, L003, L023, L028
Acacia 2 chambres : du L004 au L008, du L018 au L022
Acajou 3 chambres : du L009 au L016, du L026 au L027

MOBIL-HOME A
Bambou 1 chambre : A043, A050, A062, A063, A063bis
Strélizia 2 chambres : A036, A038, A039, A040, du A042 au A049, A060, A064, A065, A036bis, P009bis, P010bis

MOBIL-HOME P
Les Pins 3 chambres : P010, P019, P020, P021
Les Pins 3 chambres supérieur : du P001 au P009, du P011 au P018

EMPLACEMENTS
Secteurs : A - B - C - D

BASTIDON
- **Mobilité réduite/for disable 1 chambre :** 158, 160, 171, 172.
- **Mobilité réduite/for disable 2 chambres :** 24, 25, 37bis, 38, 59, 80bis.
- **1 chambre :** 26 à 37, 39 à 45, 46 à 58, 78, 79 et 80, 81 à 94, 95 à 97.
- **2 chambres :** 98 à 157, 159, 161 à 170, 173 à 180.
- **2 chambres supérieur :** 77.
- **3 chambres :** 2 à 23 et 60 à 76.

NUMÉROS D'URGENCE
La réception :
0033 (0)4 94 19 88 88
Sapeurs-pompiers : 18
SAMU : 15
SOS Médecin : 02 33 01 58 65

	Point d'eau / *Water point / Wasser Punkt / Water punt*
	RIA / *Firebrigade tap / Tippen Sie Feuer / Tap brand*
	Poteaux incendies / *Hydrants /Hydranten /Terminals fire* (D317 - I441 - L001 - L061 - 0778 - K2 (issue de secours) (Villa Soleil 2) Bloc sanitaire 6 - En face du bastidon 132
	Extincteurs / *Fire extinguishers / Feuerlöscher/ Brandblussers*
	Issues de secours / *Emergency exit / Notausgang / Uitgang*
	Aires de regroupement / *Staging / Sammelplatz / Verzamelpunten*
	Sens d'évacuation / *Discharge direction / Richtung der Evakuierung /Richting van de evacuatie*
	Voirie : 5m pour les voies principales / *Road network : 5 M for the main tracks / 5 M fur die wichtigsten Strassen / 5 M voor de belangerijkste wegen*
	Sirènes d'évacuation / *Sirens of evacuation / Sirenen fur Evakuierung /Alarm voor evacuatie*

RÉCEPTION La réception est ouverte 7 jours sur 7 et 24h sur 24h. *The reception is open 24 hours every day.* **PARCS AQUATIQUES** Juillet-août : de 9h à 20h. *July-August: 9am-8pm.*

À LA RÉCEPTION

La réception est ouverte 7 jours sur 7 et 24h sur 24h.

PORT DU BRACELET

Pour la sécurité et le bien-être de tous, toute personne pénétrant dans le camping devra OBLIGATOIREMENT porter un bracelet qui sera posé au poignet à son arrivée. Le port de ce bracelet est OBLIGATOIRE pendant toute la durée du séjour. Les personnes refusant le port de ce bracelet se verront interdire l'accès au camping.

VISITEURS

Les visiteurs sont autorisés dans le cadre strict du règlement de 8h à 22h du 05.04.25 au 30.06.25 et du 01.09.24 au 27.09.25.
Ils doivent impérativement se présenter à l'accueil. Les visites dépassant 1 HEURE sont facturées au tarif en vigueur de 20 € pers de +7 ans et de 10 €/ pers de – de 7 ans. Les visiteurs sont dans l'obligation de porter un bracelet qui leur sera donné lors de leur passage à l'accueil. Les visites se font toujours à pied après avoir stationné le véhicule sur le parking qui leur sera indiqué. **Du 01.07.25 au 31.08 2025, les visites ne sont plus acceptées.**

SOS MÉDECINS 7/7J

CABINET MÉDICAL DE TASSIGNY
1598 av. De Lattre de Tassigny
83600 Fréjus - Tél. : 02 33 01 58 65 ou 3624.
Pour prendre rendez-vous en ligne :
http://sos-medecins-frejus-saint-raphael.fr

CIRCULATION

À l'intérieur du domaine, les véhicules doivent rouler à une vitesse limitée à **10km/h**. **La circulation est interdite entre 23h30 et 6h30 (juillet-août).** Ne peuvent circuler dans le domaine que les véhicules qui appartiennent aux campeurs ou aux résidents de la Palmeraie y séjournant.

AT RECEPTION

The reception is open 24 hours every day.

BRACELET

For the safety and wellbeing of everyone on the site, all persons entering the camp site MUST wear the bracelet issued upon arrival around their wrist at all times during their stay. Anyone who refuses to wear the bracelet will be denied entry to the site.

VISITORS

Visitors are authorised within the strict framework of the rules from 8am to 10pm from 05.04.25 to 30.06.25 and from 01.09.24 to 27.09.25.
They must report to reception. Visits lasting more than 1 HOUR are charged at the current rate of €20 per person aged over 7 and €10 per person aged under 7. Visitors must wear a wristband, which will be given to them when they arrive at reception. Visits are always made on foot, after having parked the vehicle in the car park indicated. ***From 01.07.25 to 31.08 2025, visits are no longer accepted.***

SOS MÉDECINS 7/7J

CABINET MÉDICAL DE TASSIGNY
1598 av. De Lattre de Tassigny
83600 Fréjus - Tel.: 02 33 01 58 65 ou 3624
To make an appointment go online :
http://sos-medecins-frejus-saint-raphael.fr

TRAFFIC

Speed is limited to ***10 km/h*** *on the campsite.*
No traffic is allowed between 11.30 pm and 6.30 am (July & August). *Only campers staying on the site are allowed to drive inside the estate.*

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

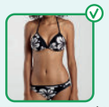
CONDITIONS D'ADMISSION : Pour être admis à pénétrer, à s'installer sur le terrain de camping, il faut y avoir été autorisé par le gestionnaire ou son représentant. Les mineurs non accompagnés par leur parent ne seront pas admis. Le fait de séjourner sur le terrain du camping de LA BAUME et de la résidence de tourisme LA PALMERAIE implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer. Toute infraction pourra entrainer l'expulsion de son auteur. En cas de faute grave, le gestionnaire peut avoir recours aux forces de l'ordre. Il est rappelé que le camping est réservé à une clientèle de vacanciers qui n'y élit pas domicile. Port du bracelet : Pour la sécurité et le bien-être de tous, toute personne pénétrant dans le camping devra OBLIGATOIREMENT porter un bracelet qui sera posé au poignet à son arrivée. Le port de ce bracelet est OBLIGATOIRE pendant toute la durée du séjour. Les personnes refusant le port de ce bracelet se verront interdire l'accès au camping.
CHEF DE CAMP Il est responsable de l'ordre et de la bonne tenue du camp. Il a le pouvoir de mettre fin aux manquements graves au règlement et, si nécessaire, d'expulser les perturbateurs sans aucun remboursement de séjour ou prestations déjà payées.
FORMALITÉS Toute personne devant séjourner au moins une nuit dans le domaine, doit au préalable se présenter au responsable du bureau d'accueil ses pièces d'identité, et accomplir les formalités nécessaires. En application de l'article R611-35 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ; le gestionnaire est tenu de faire remplir et signer par le client de nationalité étrangère, dès son arrivée, une fiche individuelle de police. Elle doit mentionner : le nom et les prénoms, la date et le lieu de naissance, la nationalité et le domicile habituel. Les enfants âgés de moins de 15 ans peuvent figurer sur la fiche des parents.
INSTALLATIONS La tente, la caravane, le camping-car ; la résidence mobile et le matériel y afférent doivent être installés à l'emplacement indiqué et conformément aux directives données par le gestionnaire, sans pouvoir excéder 30% de la superficie de l'emplacement. Les caravanes ou les résidences mobiles doivent conserver en permanence leurs moyens de mobilité.
BUREAU D'ACCUEIL : Ouvert 24h/24 h. On y trouvera tous les renseignements sur les services du terrain de camping, les informations sur les possibilités de ravitaillement, les installations sportives, les richesses touristiques des environs et diverses adresses qui peuvent s'avérer utiles. Un système de collecte et de traitement des réclamations est tenu à la disposition des clients.
AFFICHAGE : Le présent règlement intérieur est affiché à l'entrée du terrain de camping et au bureau d'accueil et précise le classement du camping avec la mention tourisme ou loisirs ainsi que le nombre d'emplacements tourisme et loisirs. Il est remis à chaque client qui le demande.
REDEVANCES (clientèle de passage sans Réservation)
Les redevances sont payées au bureau d'accueil à l'arrivée du client. Leur montant est fixé suivant le tarif affiché au bureau d'accueil. Elles sont dues selon le nombre de nuits prévues sur le domaine. Toute prolongation devra faire l'objet d'un accord selon les disponibilités. Les campeurs ayant l'intention de partir avant l'heure d'ouverture de la caisse doivent effectuer la veille le paiement de leur redevance pendant les horaires de caisse (8h30-17h30). L'emplacement ou le bastidon devra être libéré avant 10 h hors weekend spéciaux « week-end 2 jours ou week-ends fériés » à la palmeraie.
VOLS ET DÉGRADATIONS DE BIENS La direction n'est responsable que des objets déposés au bureau et a une obligation générale de surveillance du terrain de camping. Des coffres sont à disposition à la réception. Nous vous conseillons de les utiliser pour tout objet de valeur. Le campeur garde la responsabilité de sa propre installation et de ses biens (véhicules, tentes, caravanes, vélos, objets personnels...). Signaler tout de suite à l'accueil la présence de toute personne suspecte sur le camp.
BRUIT ET SILENCE Le silence doit être total entre 22h30 et 6h30.Les usagers du domaine sont instamment priés d'éviter tous bruits ou discussions qui pourraient gêner leur voisin. Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Les fermetures de portières et de coffres doivent être aussi discrètes que possible.
ANIMAUX Les chiens et autres ne doivent jamais être laissés en liberté, ils ne doivent pas être laissés au domaine, même enfermés, en l'absence de leurs maitres qui en sont civilement responsables et doivent présenter le carnet de vaccination à jour et le certificat portant le numéro de tatouage de l'animal.
BARBECUE Tous les barbecues (électriques, gaz, charbon...) sont strictement interdits sur les emplacements nus (tentes, caravanes et camping car). Dans les locations (bastidon et mobil home) : les barbecues à bois ou charbon sont également interdits ; les barbecues à gaz ou électriques sont acceptés à condition d'être utilisés sur la terrasse (bois ou dallage) et NON POSÉS SUR LE SOL (risque d'incendie). Les réchauds doivent être maintenus en bon état de fonctionnement et ne pas être utilisés dans des conditions dangereuses. En cas d'incendies aviser immédiatement la direction .Les extincteurs sont utilisables en cas de nécessité (sur le terrain et dans chaque location).Une trousse de premier urgence se trouve au bureau d'accueil et sur les piscines.
PISCINES Tenues autorisées dans les bassins : maillot de bain une ou 2 pièces, slip ou boxer de bain. Tenues non autorisées : short de bain, burkini.
VISITEURS Ils sont autorisés dans le cadre strict du règlement de 8h30 à 22h00 du 05.04.25 au 30.06.25 et du 01.09.25 au 27.09.25. Du 01.07.25 au 31.08.25, les visites ne sont plus acceptées. Les visiteurs doivent impérativement se présenter à la réception, déclarer l'identité du client, ou du membre du personnel auquel ils rendent visite, ils devront ensuite décliner leur identité en déposant une pièce d'identité qui leur sera restituée à leur départ, après acquittement du droit de visite. Pour la sécurité et le bien-être de tous, les visiteurs sont dans l'obligation de porter un bracelet qui leur sera posé lors de leur passage à l'accueil. Les personnes refusant le port de ce bracelet se verront interdire l'accès au camping. Après avoir complété la fiche visiteur dont un exemplaire leur sera remis et dont ils ne devront pas se séparer afin de pouvoir le présenter à toute requisition du personnel, ils pourront rendre visite à leurs amis sous leur responsabilité. Les visites se font toujours à pied après avoir stationné le véhicule sur le parking qui leur sera indiqué. Les visites dépassant 1 HEURE est facturée au tarif en vigueur 20 euros/pers de 7 ans et + et 10 euros / personne de – de 7 ans. Les visites de moins de heures sont gratuites. Tout contrevenant surpris sans l'exemplaire de la fiche visiteur ou de son bracelet, quelle que soit la durée de la présence, se verra facturé au tarif en vigueur, et raccompagné immédiatement à l'entrée du camping. La direction se réserve le droit de refuser l'entrée dans le domaine, à toute personne dont la présence peut nuire gravement à la sécurité, à la bonne moralité du domaine et à son calme. L'accès du domaine est strictement interdit aux colporteurs, aux marchands ambulants et autres revendeurs à la sauvette.
CIRCULATION ET STATIONNEMENT DES VÉHICULES À l'intérieur du domaine, les véhicules doivent rouler à une vitesse limitée à 10km/h. La circulation est interdite entre 23h30 et 6h30. Ne peuvent circuler dans le domaine que les véhicules qui appartiennent aux campeurs ou aux résidents de la Palmeraie y séjournant. Le stationnement, obligatoire sur les emplacements habituellement occupés par les abris de camping ne doit pas, en outre entraver la circulation ni empêcher l'installation de nouveaux arrivants.
TENUE ET RESPECT DES INSTALLATIONS Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du domaine. Il est interdit de jeter des eaux polluées sur le sol ou dans les caniveaux. Les caravaniers doivent obligatoirement vider leurs eaux usées dans les installations prévues à cet effet. Vidange toilettes chimiques aux sanitaires N°2, 3, 4, 6.
Les ordures ménagères doivent être déposées dans les containers prévus à cet effet dans les espaces propreté situés à l'entrée du camping et à la Palmeraie (voir pan du village). Un tri sélectif est organisé pour vos ordures ménagères, le papier, le carton, le plastique et le verre. A l'accueil, nous recyclons vos ampoules, néons et piles usagées. Il est formellement interdit de déposer tous types d'encombrements et monstres dans les espaces propretés. Ces déchets doivent être emmenés à la déchetterie de Fréjus.
Société générale environnement assainissement :
Quartier de la Plaine Tél. 04 94 53 31 29
Pour les propriétaires, sur présentation de la convention de location, le dépôt à la déchetterie est gratuit. Les installations sanitaires doivent être maintenues en constant état de propreté par les usagers. Le lavage est strictement interdit en dehors des bacs prévus à cet effet. L'étendage du linge se fera jusqu'à proximité des abris à la condition des abris à la condition qu'il soit très discret et ne gêne pas les voisins. Il ne doit jamais être fait à partir des arbres. Les plantations et les décorations florales doivent être respectées. Il est interdit au campeur de planter des clous dans les arbres, de couper les branches, de faire des plantations.
Il n'est pas permis non plus de délimiter l'emplacement d'une installation par des moyens personnels, ni de creuser le sol. Toute dégradation de la végétation, des clôtures, du terrain ou des installations du camp sera à la charge de son auteur. L'emplacement qui aura été utilisé durant le séjour devra être remis dans son état initial.
JEUX Aucun jeu violent ou gênant ne peut être organisé à proximité des installations. Les enfants doivent être sous la surveillance de leurs parents.
GARAGE MORT Il ne pourra être laissé de matériel non occupé sur le terrain, qu'après l'accord de la direction et seulement a l'emplacement indique. Cette prestation peut être payante.

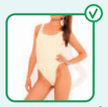
REGULATIONS

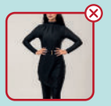
CONDITIONS OF ADMISSION
In order to enter the site, the customer must first obtain permission from the campsite manager or his/her representative. Young people under 18 years old without their parents will not be admitted. Staying at La Baume La Palmeraie implies that the customer accepts those regulations and commits himself to respect them. The management reserves the right to expel guests guilty of serious violation of the site's regulations. The management reserves the right to call the police should serious problems arise.
May we remind you that the site is only open 6 months a year?
Bracelets: For the safety and wellbeing of everyone on the site, all persons entering the camp site MUST wear the bracelet issued upon arrival around their wrist at all times during their stay. Anyone who refuses to wear the bracelet will be denied entry to the site.
THE SITE MANAGER
The manager is responsible for order and good behavior inside the estate. He has to put an end to any violation of the regulations and, if necessary, to expel troublemakers without any refund of stay or service already paid.
FORMALITIES
Anyone who spends even one night on the site has first to leave a proof of identity and fill in the necessary forms at the reception.
The campsite manager is obliged to ensure that all foreign visitors complete and sign an individual police form upon arrival (in accordance with article R.611-35 of the code on the entry and stay of foreign nationals and the right to asylum).The information collected on the form must include the followings: surname, first name, date and place of birth, nationality, usual place of residence. Children aged under 15 may be included on one of their parent's forms.
CAMPING EQUIPMENT
The tent, caravan, Mobil home or any other camping material have to be settled on the indicated emplacement, in accordance with the management directives not exceeding 30% of the plot size.
RECEPTION
Open 24/24.Details of the camping site's amenities can be found at reception, along with information about eating places, sport facilities, tourist attractions in the local area and various useful addresses.
A system for making and handing complaints is available to visitors.
DISPLAYING THE RULES
These rules must be displayed at the entrance to the campsite and at the reception. Classified campsites must display their category and whether they are touring or holiday sites. The number of touring and holiday pitches must be stated.
Visitors must be given a copy on request.
CHARGES (customers without any reservation)
Charges have to be paid at the reception upon arrival. Their amount is fixed in accordance with tariffs displayed at the reception. They are depending of the number of nights envisaged on the site.
Extending a stay is subject to avaibility and must be approved.
Campers intending to leave before reception opens must settle their bill the previous day while the cash desk is open (8.30 am-5.30 pm).
You must leave the pitch or 'bastidon' before 10 am except special « week end 2 nights and holiday weekend » in la Palmeraie.
THEFTS AND DEGRADATION OF PERSONNAL PROPERTIES
Management is responsible only for objects left in the office and have a general duty to keep watch over the campsite; safes are available at the reception desk. We recommend you to use the safe deposit boxes for objects of value. Be sure to close all the openings of your accommodation in your absence. The camper is responsible for his own equipment and his personal property (cars, tents, caravans, bikes, personal items...) please to immediately announce to the reception the presence of any suspect person on the camp.
NOISE AND SILENCE
Everyone has to be absolutely quiet between 10.30 pm and 6.30 am.
The campers are to avoid any noise and discussions that might trouble their neighbours.
Audio equipment and electrical appliances must be adjusted accordingly. Doors and car boots should be shut as quietly as possible.
ANIMALS
Dogs and other animals must always be on a leash and may never be left on their own on the estate, even in a locked space when their owners are away. Those are legally responsible for their pets and have to produce its vaccination certificate and tattoo number.
BARBECUE
Barbecues and open fires (wood, coal,etc...)are strictly prohibited on pitches.(tents, caravans and camper vans...).
Concerning our rentals (bastidons and Mobil home) wood and coal barbecues are strictly prohibited. The use of gas or electric barbecues is allowed only on the terrace (wooden or paved) and not placed directly on the ground because of the risk of fire. Portable cookers must be kept in good working order and must be used in safe conditions at all times.Alert the management immediately in case of fire.Extinguishers may be used if necessary. An emergency first aid kit is kept at the reception.
SWIMMING POOLS:
Clothing authorized in the pools: 1 or 2 pieces swimsuit, Swim briefs, Short swim boxer
Clothing forbidden: swim shorts, burkini.
VISITORS
Visitors are only admitted between 8.30 am and 10 pm. from the 05.04.25 to the 30.06.25 and from the 01.09.25 to the 28.09.25. From the 01.07.25 to the 31.08.25 , visitors are not allowed.
They are to report to the reception and give the name of the client or the staff they intend to visit. They have to leave an identity paper they will get back upon departure, after settlement of the visitor's charges. They fill in a visitor's form they will have to keep with them in case of a control, then will be allowed to visit their friends at their host's responsability. Visitors have to walk inside the site and leave their car on the parksite.Visits lasting less than 1 hour is free. Over 1 hour, visits are payable according to the tariffs in force : 20 euros /person over 7 years old, 10 euros/person under 7 years old. For the safety and wellbeing of everyone on the site, visitors must report to reception where they will be issued with a bracelet that must be worn at all times. Anyone who refuses to wear the bracelet will be denied entry to the site.Any offender that will not hold a visitor's form or a bracelet will have to pay for his visit whatever its lengths and will immediately be sent out of the site.The management reserves the right to deny access to the site to troublemakers.
Access to the site is strictly forbidden to hawkers and other canvassers.
TRAFFIC AND PARKING
Speed is limited to 10 km/h inside the campsite. No traffic is allowed between 11.30 pm and 6.30 am. Only campers staying on the site are allowed to drive inside the estate. Campers must park their car on their emplacement next to their camping equipment. It shall not interfere with the traffic flow or be in the way of newcomers.
DISCIPLINE AND PROPERTY DAMAGE
Everyone must hold keeping the estate clean. Throwing waste on the ground and gutters is strictly forbidden. Chemical toilet drains at washrooms 2,3,4,6.
Household waste, rubbish of all kinds and paper should be put in the blue containers provided for this purpose in the waste collection areas located at the entrance to the campsite and at the Palmeraie (please see the map of the village).A waste sorting system has been organized, and there are separate bins for your household waste, paper, cardboard, plastic and glass.
A the reception, we recycle your old batteries,bulbs and worn neon.
It is formally prohibited to deposit any type of cumbersome objects in space cleanliness. This waste must be carried with the waste disposal centre of Frejus.
Société générale environnement assainissement :
Quartier de la Plaine Tel : 04.94.53.31.29
For owners, upon presentation of the tenancy agreement, the filing to the dump for free.
Litter bins are available and dumping is not allowed. Please help the sanitary units keep clean.
Washing is only allowed in the provided washbasins.
The campers are allowed to hang out their washing for duration, not exceeding 10 hours ma ximum on their emplacement and without disturbing their neighbours. Do not hang clothes to trees. Delimiting a site on your own initiative or digging holes in the ground is not allowed.
Any damage done to plants, hedges, amenities and equipments must be repaired by the person who caused it.
The campers have to leave their sites perfectly clean.
GAMES: Rowdy games or games that might cause a nuisance must not be organized near the pitches .Parents must supervise their children at all times.
UNOCCUPIED EQUIPMENT Equipment may only be left unoccupied on the site with the manager's permission and may only be left on the designated pitch. There may be a charge for this service.

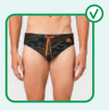
HORAIRES PISCINES
Juillet-août : 9h-19h30.
July-August : 9am-7.30pm

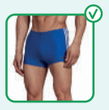
TENUES AUTORISÉES POUR LA BAIGNADE
PERMITTED SWIMMING OUTFITS
POUR DES RAISONS D'HYGIÈNE
FOR HYGIENIC REASONS


MAILLOT DE BAIN 2 PIÈCES
2 PIECE SWIMSUIT


MAILLOT DE BAIN 1 PIÈCE
1 PIECE SWIMSUIT


BURKINI


SLI DE BAIN HOMME
MEN'S SWIM BRIEFS


CALEÇON DE BAIN
SWIMMING SUIT


SHORT DE BAIN
SWIM SHORT

ESPACES AQUATIQUES / WATER PARK

SÉCURITÉ

Il est interdit de courir et de jouer sur les plages. La pratique de l'apnée est strictement interdite. L'utilisation des matelas pneumatiques, transats, bouées, masques, tubas, palmes, bateaux, ballons, parasols, raquettes de plage, est interdite ; les enfants doivent être accompagnés de leurs parents qui en assument la surveillance exclusive y compris à l'espace aqualudique. La direction et les maîtres-nageurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident sur le bassin. Les clients doivent s'informer de la profondeur des bassins, matérialisée par les indications sur le bord des bassins et sur le panneau d'information avant de se baigner. Les maîtres-nageurs sont chargés de veiller à l'application du règlement intérieur des piscines. En cas de non-respect de celui-ci et après deux observations, il pourra être décidé par la direction l'exclusion temporaire ou définitive des personnes ayant causé des troubles répréhensibles (y compris dans le non-respect des consignes d'utilisation des différents toboggans).

CONSEILS D'UTILISATION DES TOBOGGANS

Avant d'utiliser les toboggans aquatiques, le client doit avoir pris connaissance du «règlement des piscines» et de la profondeur des bassins.

Il est formellement interdit d'utiliser les toboggans (même avec les brassards) à l'exception du toboggan «Compact slide» réservé aux enfants et du toboggan «Aquatube» tous 2 à la piscine de la Baume et du toboggan «Multilane 2 pistes» à la piscine de La Palmeraie (se référer aux panneaux installés à l'entrée de chaque toboggan pour en connaître leur condition d 'ACCÈS et d' utilisation).

Dans ces 3 cas seulement l'utilisateur peut utiliser des brassards mais doit être accompagné et surveillé par un adulte. Pour autant, les adultes ne peuvent accompagner leur enfant dans le toboggan selon le principe d'une personne à la fois. Sans la surveillance d' un parent l'accès au toboggan sera refusé. L'accès aux différents toboggans est également soumis à des règles de taille minimum (lire les panneaux installés a l'entrée de chacun d'eux).
Il est obligatoire de dégager immédiatement l'aire d'arrivée, de glisser assis ou couché les pieds en avant, d'attendre avant votre départ que la personne qui vous précède ait dégagé l'aire de réception. Les feux de signalisation installés à cet effet doivent obligatoirement être respectés pour éviter toute collision.
Le respect de ces consignes de sécurité est obligatoire (affichées à l'entrée de chaque toboggan). L'utilisation du toboggan se fait aux risques et périls des baigneurs. La direction de l'établissement décline toute responsabilité en cas de non-respect de ce règlement. La direction peut également interdire l'accès aux toboggans aux usagers qui ne respecteraient pas les règles malgré le rappel des consignes.

LES PISCINES : HYGIÈNE

La douche est obligatoire pour chaque client pénétrant sur les bassins. Il est formellement interdit de pénétrer avec des chaussures aux pieds sur les bassins. Des étagères sont à la disposition des clients à l'entrée de la piscine. La direction décline toute responsabilité en cas de vol d'effets personnels. Il est formellement interdit de manger, boire, fumer sur les plages et de se baigner avec un tee-shirt sauf lycra natation.
Tenues autorisées : maillot de bain 1 ou 2 pièces, boxer de bain, slip de bain. Short et burkini interdits.
Les animaux sont strictement interdits dans l'enceinte des piscines.

UTILISATION DES TRANSATS

Les transats sont mis à votre disposition gratuitement, pour votre confort. Ils ne sont pas réservables et sont prévus en priorité pour les adultes. Merci de retirer votre serviette de bain si vous quittez la piscine. Les surveillants de baignade se réservent le droit d'enlever toute serviette inoccupée des transats, afin d'éviter tout abus.
À la Palmeraie, une aire de transat est spécialement réservée aux résidents des villas de l'îlot "Couleur".

SAFETY

Do not run or play beside the pool. Freediving is strictly prohibited. The use of inflatable lilos, loungers and rings, masks, snorkels, fins, boats, balls, parasols, and beach rackets is prohibited. Children must be accompanied by their parents who are solely responsible for supervising their children, including in the water park area. The campsite management and lifeguards accept no liability in the event of a pool incident. Swimmers must check the pool depths, which are marked on the edge of the pools and on information signs, before entering the water. Lifeguards are responsible for enforcing the pool rules. If a person fails to follow the rules despite two warnings and behaves in an objectionable manner, the campsite management may decide to temporarily or permanently exclude that person (including for failure to comply with the slide instructions).

SLIDE INSTRUCTIONS

Before using the water slides, you must read and understand the pool rules and check the pool depths.
Children are strictly prohibited from using the slides (even with water wings) except the compact kids slide and Aquatube slide at the La Baume pool, and the 2-lane slide at the La Palmeraie pool (refer to the information signs at the entrance to each slide for the slide entry and use conditions).

Children may use water wings on these three specific slides only but must be accompanied and supervised by an adult. However, adults cannot go on the slide with their children as only one person may go down at a time. Children will not be allowed on the slide without a supervising adult. The slides also have their own minimum height requirements (refer to the information signs at the entrance to each slide). You must wait for the previous person to exit the arrival chute before starting. You must slide sitting or lying down with your feet in front and you must immediately exit the arrival chute at the end. You must obey the signal lights to avoid any risk of collision. You must follow these safety instructions (displayed at the entrance to each slide).

Slides are used at your own risk. The campsite management accepts no liability if these rules are not followed. If you do not follow the rules despite being reminded of them, the campsite management may ban you from using the slides.

SWIMMING- POOLS : HYGIENE

When you enter the swimming-pools, you have to walk through the showers at the entrance of each pool. It is strictly forbidden to enter the pools with shoes. You can put them in a bag or on the shelves at the entrance of the swimming-pool. The management declines all liability in the event of the theft of personal property.Eating, drinking, smoking, chewing-gum is not allowed and swimming with T-shirts except lycra is not allowed.
Authorized clothing: 1 or 2 piece swimsuit, swim boxers, swim briefs. Shorts and burkini prohibited.
Pets are not allowed in the swimming-pool area.

SUNLOUNGERS

The sunloungers around the pool are provided free of charge, courtesy of the camp site, for your comfort and enjoyment. They can't be reserved and are first used for adults. Please remove all towels when you leave the pool. In the interest of all our customers, our lifeguards are authorised to remove any unoccupied towels from sunlounges. At the Palmeraie, a special deck chair area is reserved for the residents of the "Ilot Couleur" Villas.

EN CAS D'INCENDIE / SECURITY INSTRUCTIONS IN CASE OF FIRE

Centre de Secours le plus proche :
BASE NATURE FRANÇOIS LÉOTARD À FRÉJUS

CONSIGNES POUR ÉVITER LE FEU
- Interdiction de fumer dans la colline et autres lieux forestiers. **ARRETE PREFECTORAL DU 05/04/2004.**
- Ne fumez pas dans les endroits où l'interdiction est affichée.
- Méfiez-vous des produits inflammables.
- N'apportez aucune modification aux appareils de chauffage, d'éclairage, aux installations électriques.

CONSIGNES EN CAS D'INCENDIE
Si vous êtes témoin d'un début d'incendie :
GARDEZ VOTRE CALME
1/ Fermez les bouteilles de gaz extérieures.
2/ Prévenez immédiatement la direction du camping qui alertera les Sapeurs-Pompiers. Tél. 04 94 19 88 88
3/ Ne vous approchez jamais d'une zone d'incendie, ni à pied, ni en voiture.
4/ Dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation.
5/ Eloignez-vous dans la direction opposée.

CONSIGNES D'ÉVACUATION
Si un feu est dangereux et que l'évacuation est préconisée par la sécurité, vous entendrez une sirène ainsi que des informations données par le personnel de La Baume-La Palmeraie avec des haut-parleurs. Merci de suivre ces instructions. Merci de prendre le strict nécessaire *(téléphone et papiers)* et de vous diriger vers la sortie de secours indiquée par les flèches d'évacuation visibles sur toute la route principale.
Si le feu est très rapide, il vous sera peut-être demandé de regagner une aire de regroupement.
2 aires sont possibles :
- A l'entrée du camping près de l'accueil.
- Au parking de la Palmeraie près du restaurant.

EN CAS DE RISQUE LIÉ AU TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES
1/ Ne vous réfugiez pas dans les caravanes, tentes ou véhicules *(ils ne sont pas hermétiques).*
2/ Laissez sur place votre véhicule et votre matériel de camping.
3/ Rejoignez le lieu de regroupement :
- A l'entrée du camping près de l'accueil.
- Au parking de la Palmeraie près du restaurant.
4/ Ne chercher pas à rejoindre vos proches.
5/ Lorsque que vous êtes a l'abri:
- Fermez les portes.
- Fermez toutes les ouvertures vers l'extérieur *(portes, fenêtres).*
- Arrêtez ventilation et climatisation.
- Eloignez-vous des portes et fenêtres.
- Ne fumez pas, pas de flamme ni d'étincelles.
- Ne téléphonez pas.
- Lavez vous en cas d'irritation et si possible changez-vous.
- Ne sortez que sur ordre d'évacuation *(respectez les consignes de l'exploitant).*

Consulter le cahier de prescriptions pour la sécurité du camping à la réception.

Nearest emergency centre:
BASE NATURE FRANÇOIS LÉOTARD À FRÉJUS

FIRE PREVENTION
- Smoking prohibited on the hill and forest area. **LAW ORDER 05/04/2004.**
- Respect no smoking signs.
- Do not abuse of inflammable products.
- Do not attempt to modify heating or lighting equipment or other electrical equipment.

IN THE EVENT OF FIRE
If you are witness of a start of a forest fire: **KEEP CALM**
1/ Close outside gas bottles.
2/ Warm IMMEDIATELY the campsite management who will alert the fire brigade. Tel. 0033 (0)4 94 19 88 88
3/ Do not approach a fire zone neither by car nor by foot.
4/ Keep clear the access and the evacuation ways.
5/ Go to the opposite direction.

EVACUATION INSTRUCTIONS
If there is any fire danger and evacuation must be done for security reasons, you will hear a siren as well as instructions given by the La Baume-La Palmeraie staff by loudspeackers. Please follow these instructions. Please only take the bare minimum *(telephone and id papers)* and move to the emergency exit indicated by evacuation arrows which can be seen from the main road. If the fire is very quick, you may be requested to get back to a meeting point.
2 grouping points are possibles :
- At the entrance near the reception.
- At the car park at La Palmeraie near the restaurant.

IN CASE OF RISK RELATED TO THE TRANSPORT OF DANGEROUS SUBSTANCES
1/ Do not take refuge in caravans, tent or vehieles *(they are not sufficiently airtight).*
2/ Leave your vehicle and your camping equipment at the camping site
3/ Go to the nearest shelter :
- At the entrance near the reception.
- At the car park at La Palmeraie near the restaurant.
4/ Do not try to find your family.
5/ When you are in the shelter.
- Close all openings toward the outside *(doors,windows).*
- Stop the ventilation and air-conditioning.
- Keep away from doors and windows.
- Do not smoke, light a fire, or make sparks.
- Do not telephone.
- Wash yourself in case of skin irritation and if possible change your clothes.
- Listen to the radio (transistor radio).
- Only leave the shelter when given the oder to evacuate *(obey the manager's instructions).*

Check the specification of requirements for the safety of the camps at the reception.